

FICHE DE POSTE

DIRECTEUR DE LA SANTE ANIMALE

Missions et activités du poste :

Assure sous l'autorité du Directeur Général et en conformité avec les textes en vigueur les missions et les activités suivantes :

- La protection sanitaire du patrimoine animal national ;
- La gestion des crises et des risques sanitaires en santé animale ;
- La surveillance épidémiologique et de la veille sanitaire des maladies animales ;
- La gestion des risques sanitaire à l'importation et à l'exportation des animaux vivants et des produits de multiplication animale ;
- Le contrôle de l'identification et de la traçabilité animales ;
- L'autorisation et/ou l'agrément et/ou l'enregistrement des exploitations d'élevage et de couvaison, des lieux de mise en quarantaine des animaux et des centres de collecte de semences et embryons ;
- L'application de la réglementation en vigueur en matière des mesures de police sanitaire vétérinaire à l'intérieur du pays et aux postes frontières ;
- Veiller au respect du bien-être animal ;
- Le contrôle de l'exercice de la médecine vétérinaire privée vis-à-vis des maladies animales contagieuses ;
- La représentation du Maroc auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale ;
- L'élaboration et l'actualisation des projets de textes législatifs et réglementaires en relation avec ses missions.

